



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en son lieu habituel des séances, sous la Présidence de Philippe BLUTEL, Maire.

Date de la convocation, le 15 janvier 2024

Étaient présents : Guillaume CHANTEPIE Maire-adjoint, Sandrine LAFORET, Joël HAMELIN, Séverine NICOLAS, Jean-Marc CHANDEBOIS, Marie-Laure BLIN, Virginie LEGENDRE,

Étaient absents :

	Aurélie MORISEAU	a donné pouvoir à	Sandrine LAFORET
	Roseline BAILLARD	<< <<	Philippe BLUTEL
	Denis MADELINE	<< <<	Guillaume CHANTEPIE
	Jean Yves MORAUX	<< <<	Joël HAMELIN
<<	Sandrine TESSIER		
	Eric CERDAN		

Joël HAMELIN est proposé comme secrétaire de séance

Nomination VOTÉE à l'unanimité.

1. Compte rendu de la réunion du 4 décembre 2024

Décisions modificatives budgétaires

Délibérations passées

Tempête Caetano

Communication faites ; achats à faire

Zone Natura 2000

Pas de nouvelles du Parc Normandie Maine

Logements communaux

Diagnostic 1 Marsat (MLB)

Réparation toiture 1 Ronel (GCh) ?

Budget 2025

Voté

2. Faits Marquants

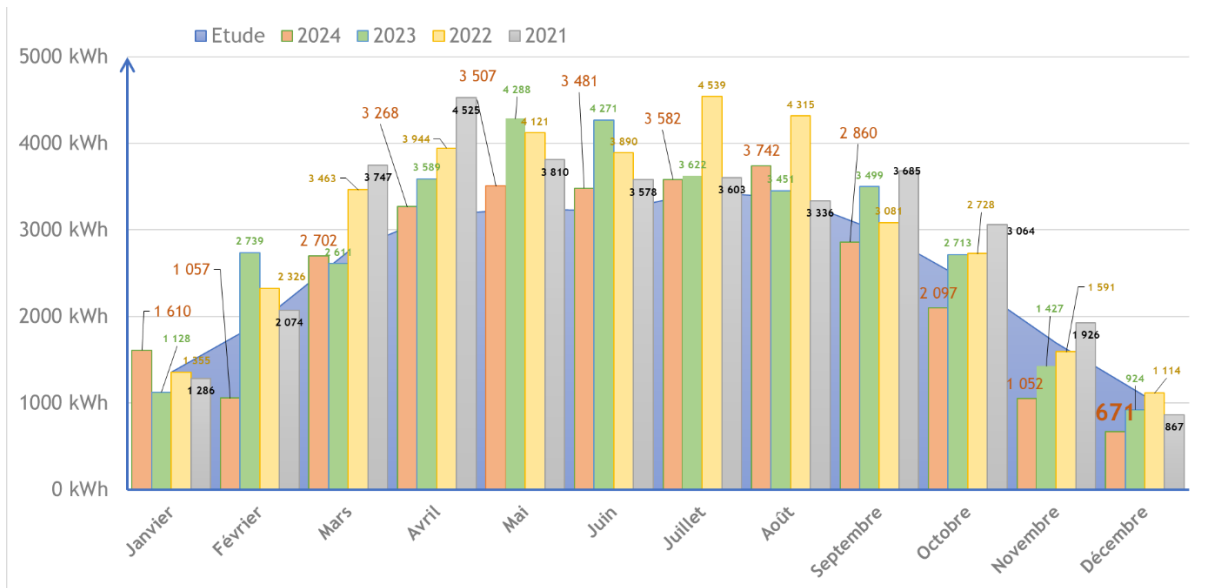
3.

Etat civil	<ul style="list-style-type: none">• Naissance• Gaspard GUIVIER• Mariages• Décès	St Sulpice	19 janvier 2025
	Pierre OLIVIER	AUBAGNE (bouches du Rhône)	17 décembre 2024
Urbanisme	<ul style="list-style-type: none">• Permis de construire	La Bloterie	Extension maison
	Serge LAINE	Les Gouttiers	Extension & ouvertures
	Nicolas MARQUET	Saint Jacques	Construction garage
	Alain DUTEIL		
	<ul style="list-style-type: none">• Déclarations de travaux	L'Abbaye	Abri de Jardin
	Serge PEREZ	La Henne Brochard	Pose poste EDF
	ENEDIS		
Divers	Vin chaud ; Défilé tracteurs ; Messe Noël Vœux 2025 Projet MAM		

4. Production photovoltaïque



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 janvier 2025**



	Contrat	2021	2022	2023	2024
Production	kWh	30 648	35 501	36 467	34 261
Prix Vente	€/kWh	0,1207 €	0,12055 €	0,12055 €	0,12506 €
Revenus		3 699 €	4 280 €	4 396 €	4 167 €

5. Recensement

Monsieur le Maire informe le conseil des résultats du recensement fait en 2022

Commune de Saint-Hilaire-le-Châtel

1. Population municipale au 1^{er} janvier 2022 : 668
 dont : - ménages : 649
 - communautés³ : 0
 - personnes sans-abri ou résidant dans une habitation mobile terrestre : 19
 - bateliers : 0

2. Population comptée à part au 1^{er} janvier 2022 : 12

3. Population totale au 1^{er} janvier 2022 : 680

La population comptée à part correspond à des personnes recensées sur d'autres communes et qui ont gardé une résidence sur la commune (maison de retraite, caserne étudiants ...)
 Pour information la population totale recensée en 2016 était de 683 personnes dont 31 « comptées à part ». Le nombre de ménages était identique (649)

6. Incivisme aire de collectes déchets ménagers

Depuis le dernier conseil, nous avons recensées plusieurs actes d'incivisme dont beaucoup était liés à la période de fêtes et de containers pleins. Il n'y a pas eu de verbalisation pour ces cas. Une verbalisation a été faite le 8 janvier à St Sulpice

Nom	Commune	Date	Paiement au 01/12	Aire	Remarques
[REDACTED]	Ste GAUBURGE	08/01/25	N	St Sulpice	



(Identité visible en conseil)



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 janvier 2025

7. Règlement intérieur salle des fêtes

Monsieur le Maire informe le conseil que la presse s'est fait écho en octobre dernier du refus de la commune de Mortagne de louer la salle des fêtes aux partis politiques.

Monsieur le Maire ne souhaite pas que des réunions politiques pour des problématiques extérieures à la commune, et par manque de lieu, se déroulent dans notre commune. Aussi il propose qu'un addendum à notre règlement soit apporté similaire à celui de Mortagne au Perche.

Plusieurs conseillers remarquent que le règlement proposé exclut aussi les organisations syndicales. Or nous sommes amenés à prêter la salle aux organisations agricoles.

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **DECIDE** de modifier le règlement intérieur de notre salle des fêtes pour y exclure les réunions politiques et ceci dans les mêmes termes et restrictions que celui de la commune de Mortagne au Perche
- **DIT** que cette restriction ne concerne pas les organisations syndicales et en particulier celles du monde agricole.

8. Résultats des comptes Financiers Uniques et affectations des résultats d'exploitations

a. CFU budget annexe photovoltaïque

Monsieur le Maire présente les résultats et quitte la salle pour le vote

FONCTIONNEMENT

11 Charges à caractère general	36,48 €	70 Produits des services	3 902,12 €
12 Charges de personnel	1 200,00 €		
Total dépenses de gestion courante	1 236,48 €	Total des recettes de gestion courante	3 902,12 €
66 Charges financières	224,97 €		
		77 produits exceptionnels	- €
68 Provisions pour risques & charges	- €		
69 Impôts	746,00 €	Total des recettes financières	- €
Total dépenses financières	970,97 €	TOTAL RECETTES REELLES	3 902,12 €
TOTAL DEPENSES REELLES	2 207,45 €		
23 Virement vers investissement	- €	42 Opér. d'ordre entre sections	2 088,00 €
42 Opér. d'ordre entre sections	3 301,00 €	Total des recettes d'ordre	2 088,00 €
Total dépenses d'ordre	3 301,00 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	5 990,12 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	5 508,45 €	002 Excédent antérieur	2 499,55 €
002 Deficit antérieur	- €	TOTAL RECETTES CUMULEES	8 489,67 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES	5 508,45 €		

481,67 €

Cumul fonctionnement à fin d'année 2 981,22 €

INVESTISSEMENT

21 Immob corporelles	- €	16 Emprunt et dettes	- €
Total dépenses d'équipements	- €	Total des recettes d'équipements	- €
16 Emprunt et dettes	4 000,00 €	10 Dotations (hors 1068)	- €
		1068 Excédents de fonds capitalisés	- €
		13 Subventions d'investissement	- €
Total dépenses financières	4 000,00 €	Total des recettes financières	- €
TOTAL DEPENSES REELLES	4 000,00 €	TOTAL RECETTES REELLES	- €
40 Opér. d'ordre entre sections	2 088,00 €	23 Virement depuis fonctionnement	- €
Total dépenses d'ordre	2 088,00 €	40 Opér. d'ordre entre sections	3 301,00 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	6 088,00 €	Total recettes d'ordre	3 301,00 €
001 Deficit antérieur	- €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	3 301,00 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES	6 088,00 €	001 Excédent antérieur	297,48 €
		TOTAL RECETTES CUMULEES	3 598,48 €

-2 787,00 €

Cumul investissement à fin d'année -2 489,52 €



COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 janvier 2025

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et en l'absence de Monsieur le Maire

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

b. Affectation du résultat d'exploitation du budget annexe photovoltaïque

Monsieur le Maire rappelle les résultats

Excédent d'exploitation de la section de fonctionnement	2 981,22 €
Déficit d'exploitation de la section d'investissement	-2 489,52 €
Reste à réaliser de la section d'investissement	0,00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Au compte 1068 de la section d'investissement de l'année 2025	2 489,52 €
En report à nouveau de la section de fonctionnement	491,70 €

Après débat, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** l'affectation du résultat suivant la répartition ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération ;

c. CFU budget principal

Monsieur le Maire présente les résultats et quitte la salle pour le vote

FONCTIONNEMENT

11 Charges à caractère general	70 782,50 €	70 Produits des services	7 419,18 €
12 Charges de personnel	77 532,56 €	73 Impots et taxes	234 399,61 €
14 Attenuations de produits	21 137,00 €	74 Dotations & participations	101 999,08 €
65 Autres charges courantes	57 627,99 €	75 Autres produits courants	43 911,04 €
		13 Attenuation de charge	- €
Total dépenses de gestion courante	227 080,05 €	Total recettes de gestion courante	387 728,91 €
66 Charges financières	8 545,62 €	76 Produits financiers	233,88 €
67 Charges exceptionnelles	- €		
Total dépenses financières	8 545,62 €	Total des recettes financières	233,88 €
TOTAL DEPENSES REELLES	235 625,67 €	TOTAL RECETTES REELLES	387 962,79 €
23 Virement section investissement	- €	42 Op. d'ordre entre sections	- €
42 Op. d'ordre entre sections	4 346,68 €	43 Op. d'ordre dans la section	- €
43 Op. d'ordre dans la section	- €		
Total dépenses d'ordre	4 346,68 €	Total des recettes d'ordre	- €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	239 972,35 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	387 962,79 €
002 Déficit reporté	- €	002 Résultat de fonctionnement reporté	53 708,52 €
TOTAL DEPENSES CUMULEES	239 972,35 €	TOTAL RECETTES CUMULEES	441 671,31 €

Exercice
147 990,44 €

Cumul fonctionnement à fin d'année	201 698,96 €
------------------------------------	--------------



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 janvier 2025**

INVESTISSEMENT

20 immob incorporelles (sauf 204)	11 688,59 €	16 Emprunt et dettes	- €
21 Immob corporelles	204 855,89 €	165 Cautions reçus	- €
23 Immob en cours	- €	23 Immob en cours	- €
Total dépenses d'équipements	216 544,48 €	Total des recettes d'équipements	- €
16 Emprunt et dettes	30 777,98 €	10 Dotations (hors 1068)	37 388,18 €
165 Cautions remboursées	490,00 €	1068 Excédents de fonds capitalisés	189 407,99 €
27 Autres immob. financières	- €	13 Subventions d'investissement	113 014,00 €
		26 Particip. et créances rattachées	- €
218 Dépenses imprévues	- €	27 Autres immob financières	4 000,00 €
Total dépenses financières	31 267,98 €	Total des recettes financières	343 810,17 €
TOTAL DEPENSES REELLES	247 812,46 €	TOTAL RECETTES REELLES	343 810,17 €
40 Op. d'ordre entre sections	- €	23 Virement depuis fonctionnement	- €
41 Opérations patrimoniales	- €	40 Op. d'ordre entre sections	4 346,68 €
Total dépenses d'ordre	- €	Total recettes d'ordre	4 346,68 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	247 812,46 €	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	348 156,85 €
001 Deficit reporté	189 407,99 €	001 Excédent reporté	
TOTAL DEPENSES CUMULEES	437 220,45 €	TOTAL RECETTES CUMULEES	348 156,85 €

Exercice
100 344,39 €

Cumul investissement à fin d'année -89 063,60 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et en l'absence de Monsieur le Maire

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- **CONSTATE** aussi bien pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion ;
- **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

d. Affectation du résultat d'exploitation du budget principal

Monsieur le Maire rappelle Les résultats de l'année 2024

Excédent d'exploitation de la section de fonctionnement	201 698,96 €
Déficit d'exploitation de la section d'investissement	- 89 063,60 €
Reste à réaliser de la section d'investissement	0,00 €

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de la section de fonctionnement de la manière suivante :

Au compte 1068 de la section d'investissement de l'année 2025	89 063,60 €
En report à nouveau de la section de fonctionnement	112 635,36 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- **D'ACCEPTER** l'affectation du résultat suivant la répartition ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer toutes pièces relatives à cette opération ;

9. Logement communal 1 impasse Marsat

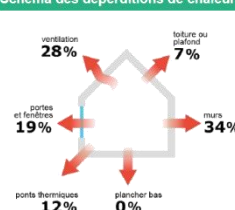
Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'à la suite du départ du locataire et compte tenu du classement G le conseil a décidé de refaire un audit pour

- Confirmer (ou non) le classement
- déterminer les travaux qu'il y aurait lieu de faire

Monsieur le Maire présente les résultats du diagnostic

- Confirmation du classement G
 - o Le logement ne peut plus être loué sans travaux d'isolation préalable

Schéma des déperditions de chaleur



Performance énergétique et climatique

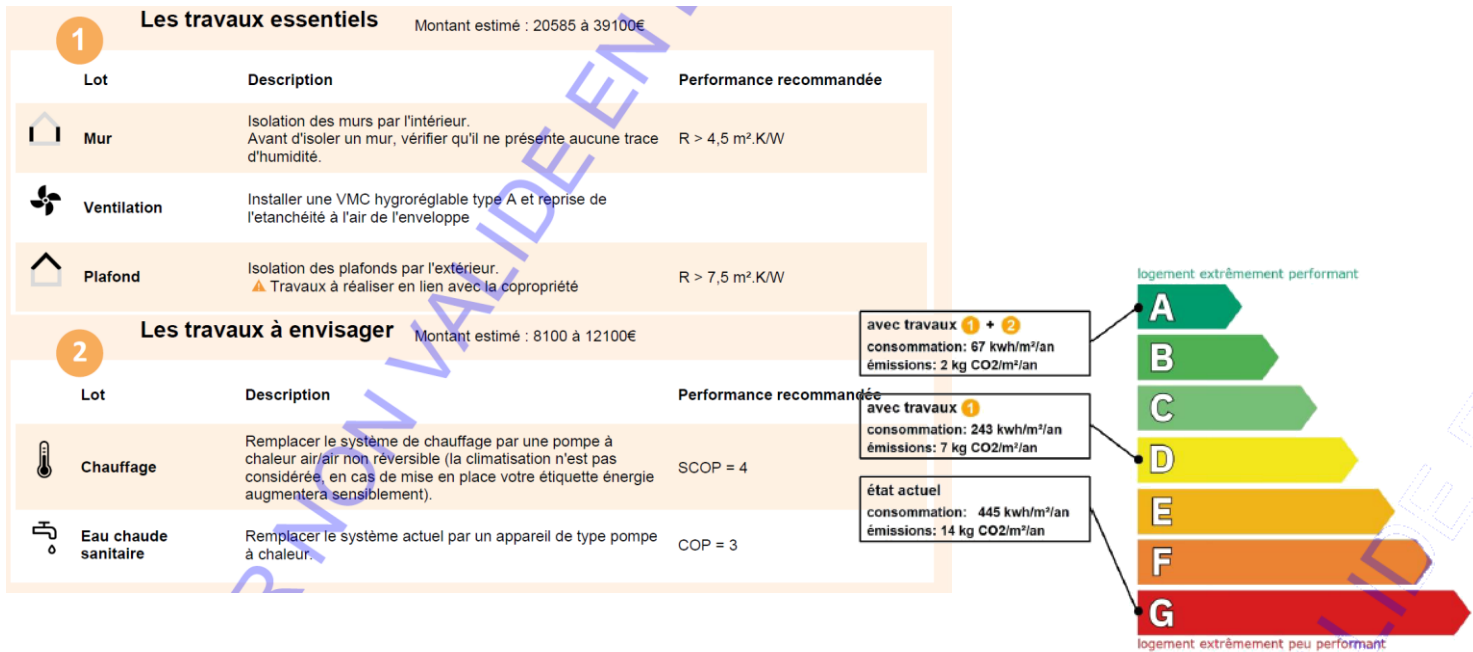


entre 2 980 € et 4 080 € par an



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 janvier 2025

- Les travaux proposés sont les suivants



Le Conseil Municipal,

- **DIT** qu'il convient, à la suite de l'audit, de faire les devis d'isolation permettant la location du logement
- **M Guillaume CHANTEPIE** se propose de contacter les entreprises

10. Lutte contre le Frelon Asiatique

Monsieur le Maire rappelle au conseil l'organisation en place jusqu'en 2024 :

- Une convention liait le département, la commune et le GDS (Groupement de défense sanitaire)
 - o Le GDS assurait la coordination de la destruction des nids
 - o Le département prenait en charge 33% du coût
 - o La commune prenait en charge 66%
 - o Le particulier payait le coût de la destruction et le GDS assurait le remboursement.

Cette organisation offrait des avantages et inconvénients :

- Le GDS assurait une caution technique importante
- La participation de St Hilaire (nous sommes quasiment la seule commune à rembourser la totalité du reste à charge) était ignorée. Beaucoup de demandeurs pensait à une prise en charge totale par le GDS.

Pour 2025 le département a cessé son financement. Le GDS propose de continuer d'assurer la maîtrise d'œuvre mais veut facturer à la commune, en plus de la participation à la destruction, une prestation de 10 € par nid.

En parallèle, le GDS a déposé une demande de soutien « fonds verts » pour pouvoir financer une partie de la destruction.

Monsieur le Maire propose :

- De ne pas conventionner avec le GDS dans la situation actuelle
- Attendre pour reprendre les discussions les résultats de la demande de soutien « Fond Vert »
- De prendre l'attache de destructeurs et de proposer un partenariat privilégié avec un prestataire

A la suite, tout administré qui signalerait un nid pourrait bénéficier d'une participation communale à la condition de contracter avec l'entreprise agréé

Le Conseil Municipal, à l'unanimité



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 janvier 2025**

- **RETIENT** la proposition de Monsieur le Maire d'organisation de la lutte contre le frelon asiatique.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de proposer au prochain conseil une liste de prestataire possible et coûts associés.
- **DEMANDE** d'attendre le résultat de la consultation pour fixer notre contribution
- **DIT** que le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil

11. Suppression & création de poste

Dans le cadre de son évolution de carrière, notre agent technique a changé de grade et ceci conduit à faire évoluer sa fiche de poste

Le conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VOTE** la création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.
- **VOTE** la suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de mettre à jour le tableaux de effectifs et d'intégrer les évolutions de salaire dans le budget communal.

12. Décisions modificatives budgétaires

Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'à la suite du dernier rapport (reçu début janvier) de contrôle de nos bornes incendie, nous avons fait une demande de subvention DETR pour le changement de 2 hydrants (Le Châtel et Rialin).

Pour intégrer cet investissement à notre budget 2025 il convient de procéder aux modifications budgétaires suivantes :

Section	Article	type	voté	Propos	Ecart
Fonct	6815 - Dotations aux provisions	Dépenses	- 134 758 €	- 124 758 €	+ 10 000 €
	23 - Virement vers investissement	Dépenses	- 93 662 €	- 103 662 €	- 10 000 €
Invest	21- Virement depuis fonctionnement	Recettes	93 662 €	103 662 €	+ 10 000 €
	21568 - Matériels défense incendie	Dépenses	0 €	- 10 000 €	- 10 000 €

Le Conseil Municipal,

- **CONFIRME** le besoin d'inscrire au budget d'investissement le changement de 2 bornes incendie.
- **DEMANDE** à Monsieur le Maire de procéder aux modifications budgétaires nécessaires et décrites ci-dessus.

13. Site internet

Jean Yves MORAUX signale au conseil que nous aurions besoin de redonner un élan à notre site internet Le constat est le suivant :

- Absence ou mise en ligne tardive des annonces d'événements (vœux, soirées associatives ...)
- Mise en ligne tardive de la version dématérialisée du petit journal.
- Absence de retour (photos, commentaires) des événements communaux

Une meilleure coordination entre élus, associations, secrétariat commune est nécessaire

Jean Yves souhaite que son retrait de la gestion du site, actée en début de mandat, se concrétise.

L'hébergeur « réseau de communes » nous a informé de l'arrêt de la maintenance du logiciel que nous utilisons au profit d'une nouvelle version

Monsieur le Maire propose que le passage vers la nouvelle version soit l'occasion de relancer le site. Il précise que si le constat de Jean Yves est factuel, beaucoup de sites communaux sont dans la même problématique avec des constats plus alarmants. Mais l'inspiration doit venir de ceux qui fonctionnent mieux.

- Marie Laure BLIN, Virginie LEGENDRE accepte de reprendre la gestion du site
- Philippe BLUTEL prend contact avec « réseaux de communes » pour une réunion téléphonique



**COMPTE RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL DU
22 janvier 2025**

14. Evolution du poste de secrétariat de mairie

Depuis fin juin 2024 la commune a repris les tâches administratives liées à la présence du funérarium sur le territoire communal.

Auparavant, elles étaient assurées par la commune de Mortagne (police Municipale) qui n'a pas souhaité reconduire la convention dans les termes originels.

Ceci a pour conséquence immédiate une augmentation substantielle de la charge administrative :

- 400 procédures de fermeture de cercueil par an soit environ 150 heures de secrétariat (pour mémoire, la secrétaire assure aujourd'hui 25 heures/semaine pour la commune).
- 150 vacations à faire au funérarium. Dans les tranches horaires de travail, la police municipale assure ces vacations. Le conseil remercie la commune de Mortagne, Virginie Mme la Maire, pour leur soutien. En dehors de ces tranches horaires ce sont des conseillers (Denis MADELINE & Joël HAMELIN) qui assurent les vacations ; celles-ci se font sans indemnités (gratuité des mandats électifs).

L'autre problématique soulevée par cette nouvelle charge est la permanence des services.

Aujourd'hui, pendant les 5 semaines de congés annuels de la secrétaire de mairie, la mairie est fermée. Seuls des charges administratives limitées et les impératifs d'urgence sont assurés. Au mois d'août dernier et pendant les fêtes de fin d'année des solutions (pis-aller) ont été mises en place.

Elles ne peuvent pas être pérennes

Les charges de personnel représentent aujourd'hui 115 € par habitant et par an, soit la moitié de la moyenne pour les communes de même taille (strate) comme le montre le tableau joint (source DGFIP).

Dans ce contexte, il nous sera indispensable d'augmenter notre volume d'heures de secrétariat.

L'idéal serait une deuxième personne en temps partiel. L'augmentation du temps de travail de la secrétaire actuelle est aussi envisageable.

Il nous faut voir avec la préfecture le financement du coût qui ne peut pas être pris par le budget communal.

Celle-ci est consciente de la problématique, nos échanges sont cordiaux et positifs et une réunion de partage d'idées aura lieu fin février avec les différents intervenants publics.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est close à 22h00. Le prochain conseil se réunira le mercredi 26 février 2025 à 19h30

REPERES

En €/hab	2023			
	Commune	Montant en € par hab pour la strate de référence		
		Département	Région	National
Charges générales	87	0	237	330
Charges de personnel	115	0	236	219
Charges de gestion courante	73	0	321	292
Charges réelles financières	21	0	18	24
Charges réelles exceptionnelles	0	0	32	13

Strate de référence :

Population : 666

Régime fiscal : Strate indéterminée